

Informations de base	
2015/2039(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne Subject 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.04 Enseignement supérieur, universités 4.40.20 Coopération et accords pour l'éducation, la formation et la jeunesse	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	CULT	Culture et éducation	ŁYBACKA Krystyna (S&D)	07/01/2015
			Rapporteur(e) fictif/fictive	
			ZVER Milan (PPE)	
			LEWER Andrew (ECR)	
			MAURA BARANDIARÁN Fernando (ALDE)	
			NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL)	
			MARAGALL Ernest (Verts /ALE)	
			ADINOLFI Isabella (EFDD)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	EMPL	Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

12/02/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/03/2015	Vote en commission		
31/03/2015	Dépôt du rapport de la commission	A8-0121/2015	Résumé
27/04/2015	Débat en plénière		
28/04/2015	Décision du Parlement	T8-0107/2015	Résumé
28/04/2015	Résultat du vote au parlement		
28/04/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2039(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/8/02609

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE546.870	04/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE546.871	04/03/2015	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0121/2015	31/03/2015	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0107/2015	28/04/2015	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)461		22/09/2015	

Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne

2015/2039(INI) - 28/04/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 119 contre et 16 abstentions, une résolution sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par le groupe GUE/NGL, avait auparavant été rejetée en plénière.

Le Parlement a souligné l'importance du processus de Bologne dans la conjoncture économique actuelle, à savoir la poursuite de **l'objectif du développement du niveau de connaissance et d'innovation le plus élevé possible** pour les citoyens par un large accès à l'éducation et à la mise à jour permanente des connaissances.

Le processus de Bologne a donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur et il a rendu possibles d'importantes avancées, au cours des quinze dernières années. Toutefois, le Parlement estime qu'il reste beaucoup à faire concernant **l'ajustement des systèmes éducatifs aux besoins du marché du travail** et l'amélioration globale, en Europe, de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de la compétitivité dudit enseignement et de son attractivité.

Selon les députés, les établissements européens d'enseignement supérieur devraient être en mesure de **réagir rapidement aux évolutions économiques, culturelles, scientifiques et technologiques** de la société moderne afin d'exploiter pleinement leur potentiel pour encourager la croissance, l'employabilité et la cohésion sociale.

La résolution a mis l'accent sur les **principaux enjeux et priorités** suivants :

- prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre les réformes de Bologne, grâce à la création de partenariats élargis entre les pays, les régions et les parties prenantes;
- renforcer et moderniser les systèmes d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, selon les modèles des systèmes d'enseignement avancés au niveau international, sanctionnant l'excellence, avec pour critères le développement du savoir, de la recherche et de la science;
- accroître le nombre de bourses étudiantes et garantir un accès facile à ces bourses;
- étoffer davantage les programmes d'étude en les dotant d'objectifs clairement définis;
- mettre en application, au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS);
- garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires;
- poursuivre les efforts visant à rendre les cadres de certification nationaux compatibles avec ceux de l'espace européen de l'enseignement supérieur et avec les cadres européens;
- renforcer la mise en application de la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur en vue d'atteindre l'objectif quantitatif de 20% de mobilité étudiante à l'horizon 2020;
- inclure progressivement la mobilité des étudiants dans les programmes universitaires officiels;
- évaluer, dans le cadre des critères de classement des universités et des établissements de formation supérieure, le niveau de partenariat et de mobilité européenne et internationale;
- renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits;
- renforcer le dialogue et le recours à la coopération nationale et transfrontalière en matière de programmes et de stages, entre les universités et les entreprises, susceptible de contribuer à lutter contre la crise économique;
- élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- permettre l'accès des réfugiés reconnus à toutes les institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation;
- accroître la participation des professeurs de l'enseignement secondaire dans le processus de Bologne en matière de promotion de la qualité dans la formation des professeurs et la mobilité professionnelle;
- consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité;
- élaborer une stratégie plus poussée en matière de dimension de l'espace européen de l'enseignement supérieur, grâce à une coopération avec d'autres régions du monde.

Le Parlement a demandé aux établissements d'enseignement supérieur, aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et aux entreprises de poursuivre le dialogue pour faciliter et **améliorer l'employabilité des étudiants**. Il a préconisé **d'explorer tout le potentiel des nouvelles technologies**, de la numérisation et des technologies de l'information et des télécommunications afin d'enrichir l'enseignement et l'apprentissage.

En outre, les députés ont mis en garde contre le fait que toute réduction touchant le programme «[Horizon 2020](#)» dans les domaines de la recherche et de l'éducation nuirait à la mise en œuvre complète du processus de Bologne, et ont appelé la Commission à revenir sur cette décision.

Suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne

2015/2039(INI) - 31/03/2015 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté un rapport d'initiative de Krystyna ŁYBACKA (S&D, PL) sur le suivi de la mise en œuvre du processus de Bologne.

Les députés estiment que le processus de Bologne a donné lieu à la mise en place d'un espace européen de l'enseignement supérieur et qu'elles ont rendu possibles **d'importantes avancées, au cours des quinze dernières années**, en matière de comparabilité des structures d'enseignement, d'amélioration de la mobilité, de mise en place de systèmes de garantie de la qualité et de reconnaissance des diplômes, de renforcement de la qualité des systèmes éducatifs et de l'attractivité de l'enseignement supérieur en Europe.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans le cadre du processus de Bologne concernant **l'ajustement des systèmes éducatifs aux besoins du marché du travail** et l'amélioration globale, en Europe, de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur, de la compétitivité dudit enseignement et de son attractivité.

Les députés demandent aux établissements d'enseignement supérieur, aux administrations publiques, aux partenaires sociaux et aux entreprises de **poursuivre le dialogue pour faciliter et améliorer l'employabilité des étudiants**.

Selon les députés, les **principaux enjeux et priorités** sont les suivants :

- renforcer et moderniser les systèmes d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, selon les modèles des systèmes d'enseignement avancés au niveau international, sanctionnant l'excellence, avec pour critères le développement du savoir, de la recherche et de la science;
- accroître le nombre de bourses étudiantes et garantir un accès facile à ces bourses;
- renforcer la garantie de la qualité afin de parvenir à un espace européen de l'enseignement supérieur à même de renforcer son attractivité en tant que référence internationale d'excellence académique;
- étoffer davantage les programmes d'étude en les dotant d'objectifs clairement définis;
- mettre en application, au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur, le système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS);
- garantir une reconnaissance et une compatibilité mutuelles des titres universitaires ;
- poursuivre les efforts visant à rendre les cadres de certification nationaux compatibles avec ceux de l'espace européen de l'enseignement supérieur et avec les cadres européens;
- renforcer la mise en application de la stratégie de mobilité pour l'espace européen de l'enseignement supérieur en vue d'atteindre l'objectif quantitatif de 20% de mobilité étudiante à l'horizon 2020;
- inclure progressivement la mobilité des étudiants dans les programmes universitaires officiels;
- évaluer, dans le cadre des critères de classement des universités et des établissements de formation supérieure, le niveau de partenariat et de mobilité européenne et internationale;
- renforcer la mobilité en favorisant l'apprentissage des langues, en levant les obstacles administratifs, en mettant au point un mécanisme de soutien financier adéquat et en garantissant la transférabilité des bourses et des crédits;
- renforcer le dialogue et le recours à la coopération nationale et transfrontalière en matière de programmes et de stages, entre les universités et les entreprises, susceptible de contribuer à lutter contre la crise économique;
- élargir l'offre de formation en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie;
- permettre l'accès des réfugiés reconnus à toutes les institutions de l'espace européen de l'enseignement supérieur afin de leur permettre de se construire une existence autonome grâce à l'éducation;
- accroître la participation des professeurs de l'enseignement secondaire dans le processus de Bologne en matière de promotion de la qualité dans la formation des professeurs et la mobilité professionnelle;
- consentir des efforts sur le plan économique et social en vue d'améliorer l'inclusion sociale en fournissant à tous un accès équitable et ouvert à une éducation de qualité;
- élaborer une stratégie plus poussée en matière de dimension de l'espace européen de l'enseignement supérieur, grâce à une coopération avec d'autres régions du monde.

Les députés encouragent à prêter assistance aux pays qui rencontrent des difficultés à mettre en œuvre ces réformes. Enfin, ils mettent en garde contre le fait que toute réduction touchant le programme «[Horizon 2020](#)» dans les domaines de la recherche et de l'éducation nuirait à la mise en œuvre complète du processus de Bologne, et exhortent par conséquent la Commission à revenir sur cette décision.